



# PRÉPARATEURS ET PRÉPARATRICES EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE,

## ensemble, mobilisons-nous pour la reconnaissance de la profession !

Le «Ségur» de la Santé au printemps 2020 a acté le passage des Préparateurs et Préparatrices en Pharmacie Hospitalière en catégorie A. Le décret du 24 janvier 2022 reclasse les professionnel.le.s dans cette nouvelle catégorie avec peu, voire pas de conséquence sur la rémunération pour les agent.e.s. En effet, la totalité de l'ancienneté n'est pas prise en compte, ce qui a pour conséquence grave une stagnation en début de grille pour des agent.e.s ayant 6 ans d'ancienneté. Rappelons que la CGT n'a pas signé le Ségur, qui est une énumération de bonnes intentions sans positionnement clair.

### Un salaire qui prend en compte les qualifications, l'ancienneté et l'inflation.

Cette profession subit depuis plusieurs années un manque de recrutement, avec des conséquences sur les conditions de travail, entraînant des départs massifs d'agent.e.s. En même temps, l'activité des préparateurs et préparatrices en pharmacie hospitalière s'étend et s'intensifie : activité en stérilisation, activité de reconstitution des cytotoxiques, reconstitution en médecine nucléaire, gestion des dispositifs médicaux, délivrance d'ordonnance... Si des travaux ont eu lieu pour la refondation de la formation hospitalière, la reconnaissance du diplôme hospitalier au niveau licence (bac+3) se fait toujours attendre. La situation est la même dans tous les établissements.

### Les revendications des agent.e.s et les propositions de l'UFMICT-CGT :

- Augmentation immédiate du point d'indice à 6 €,
- Suppression du ratio promus-promouvables et passage automatique en classe supérieure dès que les conditions sont atteintes,
- Ouverture de négociation sur les grilles salariales des PPH au regard des qualifications, des responsabilités et de l'ancienneté,
- Reconnaissance de la pénibilité et de l'exposition aux risques inhérents à la profession, notamment les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants, par un départ anticipé pour toutes et tous avec bonification des années travaillées,
- Remplacement des effectifs pour améliorer les conditions de travail,
- Attribution de moyens financiers affectés à l'amélioration des conditions de travail et à la garantie de sécurité pour tous et toutes.



## MOBILISONS-NOUS ENSEMBLE !

Tous et toutes dans la rue, devant les établissements,  
dans les Assemblées Générales le 29 octobre 2024.



Ensemble, mobilisons-nous le 29 octobre pour une prise en charge de qualité sur tout  
le territoire pour l'ensemble de la population.

Contact / infos / rassemblement :

>>> Je m'engage  
et je signe la pétition



**ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !**